

Rhône-Alpes

Appel à projets "logement des jeunes"

La politique régionale de l'habitat cible le public jeune comme prioritaire tant l'accès au logement leur est difficile alors qu'il s'agit d'un bien de première nécessité. Il est en effet indispensable à la sécurisation de leur parcours de formation, à leur accès au premier emploi et à leur autonomisation. Face à ces enjeux, et en complément des dispositifs déjà en place comme le financement des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), le soutien au logement des travailleurs saisonniers, la captation de logements dans le parc privé, **la Région Rhône-Alpes anime un appel à projets spécifique pour le logement des jeunes dans le but de faire émerger des initiatives innovantes sur son territoire et remédier à la faiblesse de l'offre existante.**

Les projets permettant le développement d'une offre nouvelle seront plus particulièrement étudiés :

- développement de solutions de logement temporaire ou de courte durée dédié aux jeunes en mobilité
- compensation de la vacance notamment dans le parc public
- captation incitative de logements dans le parc privé
- nouvelles formes d'habitat, notamment mixité intergénérationnelle, colocation ou habitat modulaire
- transformation d'usage...

Les projets doivent cibler les jeunes de 16 à 30 ans qu'ils soient en formation, en insertion professionnelle (y compris en demande d'emploi) ou en insertion sociale.

Les porteurs de projets pourront se voir accorder une subvention d'investissement à hauteur de 70 % maximum des dépenses subventionnables du projet plafonnée à 50 000 €/projet et/ou une subvention de fonctionnement correspondant à 80 % maximum des dépenses subventionnables du projet, plafonnée à 15 000 €/projet. L'édition 2011 de l'appel à projet a permis de soutenir 25 actions menées par 16 porteurs de projets distincts, sur l'ensemble des départements de Rhône-Alpes.

L'appel à projets 2012 est lancé le 2 avril 2012. Les porteurs de projets pourront y répondre jusqu'au 14 mai 2012.

Contact

Conseil Régional

➤ **Magalie Santamaria**

04 26 73 63 59

msantamaria@rhonealpes.fr



Un rapport pour les copropriétés

Les copropriétés en difficulté sont depuis la fin des années 1980 un sujet de préoccupation pour les décideurs et pour les acteurs de l'habitat. C'est depuis longtemps l'une des priorités des collectivités concernées et de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). L'Anah a consacré en 2011 plus de 90 M€ aux actions de redressement des copropriétés en difficulté. M. Braye, Président de l'Anah, a été chargé par le Ministre du Logement d'animer un groupe de travail sur les copropriétés en France, en difficulté ou non. **Le rapport final, remis en janvier 2012, met en évidence le fait que la problématique des copropriétés est reconnue comme une priorité nationale.** Dans son rapport, M. Braye :

- développe l'importance des actions préventives (pour éviter que certaines copropriétés ne s'enfoncent dans la dégradation),
- préconise la création d'un pôle national d'expertise et d'appui.

Afin de prévenir les difficultés, il préconise de mieux encadrer les mises en copropriétés des bâtiments existants, de renforcer la procédure de recouvrement des impayés et d'accompagner les copropriétaires en situation d'impayés. Il préconise également un portage public de lots de copropriétés, portage ciblé, afin d'assurer un redressement des copropriétés les plus en difficulté. **En Rhône-Alpes, on recense 7 Plans de Sauvegarde en cours en 2012 ou qui le seront prochainement, 8 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat visant des copropriétés en difficulté (OPAH), et 9 autres dispositifs portant également sur des copropriétés.**

Toutes ces opérations couvrent 66 copropriétés fragiles, soit 6 456 logements pour les actions en cours ou prévues à court terme.

Luc Graven (DREAL/LCV)